

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

CUMPOSIZIONI NOVA DI L'ASSEMBLEA DI A GIUVENTU

**NOUVELLE COMPOSITION DE L'ASSEMBLEA DI A
GIUVENTÙ**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) :

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

L'Assemblea di a Giuventù est composée de 63 membres, structurés en quatre collèges assurant la représentation des étudiants, des lycéens, des jeunes actifs et des candidatures libres.

Conformément aux dispositions en vigueur, il appartient à l'Assemblée de Corse de prendre acte, au début de chaque mandature de l'Assemblea di a Giuventù et par délibération, des désignations effectuées dans le cadre de ces collèges, en prévoyant aussi une liste complémentaire utilisable en cours de mandature. Tel en a été le cas avec la délibération n° 19-114 adoptée à l'unanimité le 26 avril 2019.

A l'instar de la première mandature, plusieurs changements sont intervenus au sein des différents collèges de l'Assemblea di a Giuventù, par suite de démissions individuelles ou déchéances de mandat. La liste complémentaire est venue de ce fait compléter l'effectif global, étant précisé que la répartition des conseillers entre collèges a pu être modifiée. Il y a lieu de prendre acte de cette nouvelle composition.

Je vous serais obligé de bien vouloir en délibérer,